

# Scies à onglets



Principaux dangers :



- Contact avec le ruban en rotation
- Projection d'éclats ou d'éléments d'outils
- Coincement des mains entre le guide et la pièce à travailler

Règles de sécurité



- Nous n'utilisons la scie à tronçonner et à onglets que lorsque nous avons reçu l'instruction nécessaire.
- Nous installons la machine sur un support stable permettant de garantir la vue sur le plan de coupe.
- Nous veillons à ce que la pièce soit toujours en appui et maintenue contre le guide. Si la pièce est maintenue à la main, nous respectons une distance de sécurité minimale d'un poing par rapport à la lame.
- Nous ne scions pas les pièces trop petites ne pouvant être maintenues.
- Nous utilisons systématiquement un support stable pour les longues pièces.
- Nous n'introduisons pas la main dans le plan de coupe de la lame.
- Nous portons des lunettes de protection s'il existe un risque de projection d'éclats (p. ex. en cas de découpe de plastique, d'aluminium).

Informations



- Liste de contrôle: «Scies à tronçonner et à onglets», [www.suva.ch/67125.f](http://www.suva.ch/67125.f)  
Disponible dans le classeur Sécurité de l'atelier.
- DVD: «Travailler le bois en sécurité et efficacement», [www.suva.ch/travail-bois](http://www.suva.ch/travail-bois)